

Inspection Académique  
des Bouches-du-Rhône

Division des Élèves

Bureau de la Vie Scolaire  
- DE 1 -

Référence

Copie de Circ. Affect. en cours  
d'année Janv.07.doc

Dossier suivi par

Afife Bouanani

Téléphone

04 91 99 68 03

Fax

04 91 99 68 34

Mél.

ce.discovs13@ac-aix-  
marseille.fr

28-34 boulevard

Charles Nédélec

13231 Marseille

Cedex 1

L'Inspecteur d'Académie,  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames, Messieurs,  
les chefs d'établissement public  
les directrices et directeurs de CIO  
les animateurs de la mission insertion

Marseille, le 19 janvier 2007

**OBJET** : Inscription d'élèves en cours d'année scolaire

**PRINCIPES**

- Les demandes d'inscription d'élèves en cours d'année (hors les cas d'élèves exclus par conseil de discipline) sont à adresser en 1<sup>er</sup> lieu aux établissements sollicités.
- En application de l'article 19 du décret n°90-484 du 14 juin 1990, « tout élève admis dans un cycle de formation doit pouvoir **parcourir la totalité de ce cycle dans l'établissement scolaire**, sous la seule réserve des dispositions réglementaires relatives aux procédures disciplinaires »

**DEPOT DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION**

Le chef de l'établissement sollicité, y compris en dérogation de secteur :

- transmet aussitôt à l'IA (Bureau DE1) par fax (04 91 99 68 34) ou par mail ([ce.discovs13@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.discovs13@ac-aix-marseille.fr)), la **FICHE RELAIS ELEVE** jointe en annexe
- remet à la famille copie du document (qui constitue ainsi un accusé réception)
- conserve le dossier de l'élève tant que l'affectation officielle n'est pas prononcée

**AFFECTATION DE L'ELEVE**

Le bureau de la scolarité à l'inspection académique :

- traite la demande au regard de la sectorisation et du potentiel d'accueil de l'établissement sollicité.
- adresse la notification d'affectation à la famille, l'établissement concerné en est informé aussitôt

Je vous rappelle que des instructions particulières relatives à l'inscription des élèves nouvellement arrivés en France, des enfants de parents divorcés ou séparés, sont disponibles sur le site de l'inspection académique dans le bulletin départemental n°1 : <http://www.ia13.ac-aix-marseille.fr/Departement/DepartementBulletinDepartemental.htm>

Je vous remercie pour votre collaboration.



Gérard TREVE

Cette fiche doit recenser toute demande d'inscription dans votre établissement puis être envoyée aussitôt à l'IA - DE 1 (par courrier électronique ou fax).

**Remettre un double à la famille comme preuve de dépôt de sa demande. Conserver son dossier dans l'attente de la décision d'affectation de l'IA,DSDEN.**

**ELEVE**

NOM : Prénom : Date de naissance :

**REPRESENTANTS LEGAUX**

NOM : Prénom(s) :

Adresse :

Téléphone :

**SITUATION SCOLAIRE 2005-06**

ETABLISSEMENT Nom :

Ville :

Département (ou Pays étranger) :

Statut (public, privé sous contrat, privé hors contrat) :

Classe d'origine :  
(2005-06)

LV 1 :

LV 2 :

**DEMANDE D'AFFECTION 2006-2007**

Votre établissement est-il demandé en tant qu'établissement de secteur ?  OUI  NON

**Classe sollicitée en 2006-07 (avec options, etc...) :**

**Avis du chef de l'établissement sollicité**

Nombre d'élèves du niveau considéré inscrits à ce jour :

Nombre de divisions :

L'élève peut-il être inscrit dans votre établissement (sur place vacante et sans moyens supplémentaires) ?  OUI  NON

**Si nécessaire, avis du CIO**

Observations éventuelles :

Le 2007

Le 2007

Cachet de l'établissement

Signature du chef d'établissement

cachet du CIO

Signature directeur(trice)

**A l'attention des familles :** si votre demande d'inscription dans cet établissement ne peut être satisfaite (faute de place), une affectation dans un autre établissement vous sera notifiée.